

L'Agence régionale de l'environnement de Normandie a le plaisir de vous inviter à son prochain atelier technique :

**Matériel alternatif, enherbement... :**  
**Comment se passer des produits phytosanitaires dans les cimetières ?**  
**le mardi 25 avril 2017 à la mairie de Sainte-Marie-d'Attez (27)**

La loi n° 2014-11 du 6 février 2014, dite loi Labbé, vise à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires avec comme objectif zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1er janvier 2017.

Pour le moment, les cimetières ne sont pas concernés par cette réglementation. Néanmoins, de nombreuses collectivités souhaitent réduire, voire supprimer l'usage des produits phytosanitaires dans ces espaces, considérés comme «sensibles».

Ainsi, l'ARE Normandie organise, en partenariat avec le SEPASE, une réunion visant à informer les élus et agents techniques sur les alternatives aux produits chimiques dans l'entretien des cimetières en valorisant des retours d'expérience régionaux.

Une visite du cimetière enherbé de Saint Ouen d'Attez vous sera proposée en fin d'atelier.

L'inscription est gratuite mais obligatoire (coordonnées en signature de mail). Il est possible de vous inscrire à plusieurs par collectivité (élus, chargés de mission, agents techniques).

Veuillez trouver en pièce jointe le programme de cette journée et toutes les informations pratiques nécessaires.

Cet atelier s'inscrit dans une programmation annuelle. D'autres ateliers «Comment se passer des produits phytosanitaires dans les cimetières ?» seront proposés dans la région d'ici la fin de l'année.